



IPP non établie après consolidation

Par **Spaf**, le **02/12/2012 à 07:18**

Bonjour

Je vais vous expliquer en quelques lignes mon problème

J'ai été victime le 17 mai 1990 d'un accident de la circulation pris en AT puisque cela c'est passé en arrivant sur les lieux de mon travail (résultat de cet accident : plateau de de D8 défoncé protubérance C5 C6 brûlure au 3ème degré du pied) le 31 janvier 1991 j'ai été déclaré consolidé avec IPP mais la CPAM ne m'a jamais convoquée pour établir un taux d'IPP. Le 24 juin 1991 j'ai fait un courrier à ma caisse leur signalant que le service rente ne m'avait pas convoqué et depuis pas de nouvelle

Pris pas les problèmes financiers dus à cet accident car en 1989 j'ai créé ma SARL et cet arrêt de 6 mois m'a engendré beaucoup de problèmes au niveau financier car les charges continuées mais il n'y avait plus de chiffre d'affaire

Souffrant de plus en plus des séquelles de cet accident et ayant un plus de possibilité de dégager du temps je souhaiterais récupérer mes droits pour cette IPP

Dans l'attente de vous lire recevez mes cordiales salutations

Gilles PENAGET

Par **P.M.**, le **02/12/2012 à 17:58**

Bonjour,

Il ne me semble pas que ce soit sur un forum dédié au Droit du Travail que vous obtiendrez les meilleures informations mais auprès de spécialistes du code de la sécurité sociale...

Par **jojo69**, le **10/07/2013 à 21:39**

bonjour,

j'ai été consolidé au 20 mai 2013 par médecin de la secu, puis j'ai vu un expert le 1er juillet 2013 qui a confirmé cette date.

pourriez-vous me dire ce qui va se passer maintenant, parce que on me dit pas grand chose.

merci beaucoup pour votre aide

Par **P.M.**, le **11/07/2013** à **08:50**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...